

Séance du 13 Octobre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
Date de la convocation		
06/10/2023		
Date d’Affichage		
16/10/2023		

DCM N° 2023-72

L’an deux mil vingt-trois

Et le treize octobre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni, avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

21 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, FABRIZY Bernard, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle,

5 Membres absents excusés (procurations) :

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. PASQUALINI Maurice

MME BERTOLUCCI Marie-Christine a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie-Dominique

M. GIAFFERI Michael a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO Louis

M. LECA Jean-Louis a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

MME PORTA Marine a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline

3 Absents : MALPELI Stéphane, FICO Aurélie, MARTEL Enzo

**Madame SIMONI PIACENTINI Céline est nommée secrétaire.**

Objet de la délibération  
Horaires d’ouverture  
au public du Centre  
Administratif le  
samedi matin.

VU le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-21, Madame CROCE AJACCIO Catherine, Adjointe au Maire, expose que le Centre Administratif de Furiani bénéficie depuis le 12 juin 2023 d’un recueil de données qui permet la délivrance de Cartes Nationales d’Identité (CNI) et de passeports.

Afin de permettre aux administrés d’accéder au service et d’accélérer la délivrance des Cartes Nationales d’Identité et passeports, Madame CROCE AJACCIO propose une ouverture de la Mairie le samedi matin de 8h à 12h sans modification de la durée hebdomadaire de travail. Le planning de deux agents qui se sont portés volontaires sera adapté.

Le Comité Social Territorial s’est prononcé sur cette affaire.

OUI l’exposé de Madame CROCE AJACCIO Catherine et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité :

**ACCEPTE**

- la modification des horaires d’ouverture de la Mairie le samedi matin de 8h à 12 h pour la gestion du service chargé de la délivrance des CNI et passeports sans modification de la durée hebdomadaire de travail.

**DIT**

- que la modification entrera en vigueur dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

